

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)
SEANCE DU JEUDI 24 JANVIER 2013

Date de la convocation
18/01/2013

Date d'affichage
18/01/2013

**Nombres de
Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

L'an 2013, le 24 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BOYER, Maire

Présents : M. BOYER Daniel, Maire, M. BRIAND Pierre-Yves, M. LIAUD Eric, Mme NAMBLARD Nicole, M. OURTAAU Philippe, Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel, Mme PETIT Dominique, Mme MARCHAND Renée, M. TIRACCI Michel, M. CONTER Frédéric, Mme BRISSON Marie-Christine, M. DAGNAUD Cédric, Mme MARCU Chantal, M. CHAUVEAU René, Mme DAGNAUD Pierrette, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. GUINEBERT Patrick, Mme BOINOT Catherine, M. VINCENT Jean-Pierre, Mme NADEAU-FAYEMENDIE Geneviève,

Absent(s) : M. BAUDRY Christophe,

Etaient excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROY Karine à Mme GOMBAUD Christel, Mme PUISSANT Christiane à M. BOYER Daniel, Mme FOUCHER Monique à Mme NADEAU-FAYEMENDIE Geneviève, Mme GEOFFROY Colette à Mme MARCHAND Renée,

Secrétaire de séance : Mme PETIT Dominique

Nomenclature : 8-1
D. n°2013_01_01

**Fixation de l'indemnité représentative de
logement 2012 pour les instituteurs et directeurs
d'école ne bénéficiant pas d'un logement de
fonction**

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Madame le rapporteur expose à l'Assemblée que, chaque année, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°83-367 du 2 mai 1983, la Préfète doit fixer le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Toutefois, préalablement à la fixation de cette indemnité, l'avis des conseils municipaux des communes concernées et celui du Conseil départemental de l'Education Nationale doivent être recueillis.

Lors de sa séance du 6 novembre 2012, le Comité des Finances Locales a reconduit à l'identique à celui de 2011, le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteurs (D.S.I.) soit 2 808 €.

Le comité des finances locales a également réaffirmé son souhait de modération de la progression de l'IRL, décidée par les préfets

afin de ne pas alourdir les charges pesant sur les budgets communaux.

En conséquence, il est proposé de procéder à la reconduction du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, pour l'année 2012, soit un montant de base de l'IRL de 2 184,17 €

A titre d'information, le montant de l'I.R.L. de base permet aux communes concernées dans le département de ne pas avoir à verser de complément communal (différentiel entre le montant de l'I.R.L. majorée de 25 % - 2 730,21 € - et le montant unitaire de la D.S.I.).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de procéder à la reconduction du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2012, soit un montant de base de l'IRL de 2 184,17 €.

Nomenclature : 7-5
D. n°2013_01_02

**Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter
une subvention culturelle auprès du Département**

Vote A l'unanimité

Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0

Madame le rapporteur expose à l'Assemblée que la commission culture envisage l'organisation d'un concert classique à la Chapelle des Templiers.

Dans ce cadre, une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général de la Charente.

L'organisation et le financement de cette manifestation est prévu comme suit :

- Dimanche 17 mars 2013 : concert classique trio Commixtus
Coût : 1 300 €
Entrée 10 € (5 € tarif réduit, gratuit - de 12 ans)
Subvention sollicitée : 30 % - prise en charge par la Ville : 70 %

Il y aurait lieu que les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention auprès du Conseil Général

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans les conditions évoquées ci-dessus.

Nomenclature : 9-1
D. n°2013_01_03

Bilan 2008-2012 des mesures Travaux d'Intérêt Général

Vote Aucun

Pour :
Contre :
Abstentions :

Monsieur le rapporteur expose à l'Assemblée que, depuis Mai 2008, la Ville de Châteaubernard peut accueillir des personnes pour effectuer des travaux d'intérêt Général dans le cadre d'un partenariat avec l'Administration Pénitentiaire.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Bilan 2008-2012 des mesures Travaux d'Intérêt Général, conformément au document en pièce jointe.

Nomenclature : 3-5
D. n°2013_01_04

Avis sur droit de priorité sur projet de cession d'un bien de l'Etat

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le rapporteur expose que l'Etat envisage de céder l'immeuble situé sur la commune de Châteaubernard au 101 rue des Troènes, cadastré section BA n°89 (voir pièce jointe).

En application des dispositions des articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux communes ou à leur délégataire une priorité d'acquisition sur les projets de cession d'un bien de l'Etat, il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur ce projet de cession au droit de priorité de la commune de Châteaubernard pour le montant de l'estimation domaniale, qui s'établit à soixante dix mille euros (70 000 €).

Il est proposé aux conseillers municipaux de ne pas répondre favorablement au droit de priorité d'acquisition.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

REFUSE le droit de priorité d'acquisition dans les conditions évoquées ci-dessus.

**Bilan de l'opération départementale
de destruction des frelons asiatiques**

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le rapporteur expose à l'Assemblée que la ville de Châteaubernard, par délibération N° 2012_08_02 en date du 6 septembre 2012, s'est associée au plan départemental de destruction systématique des nids de frelons asiatiques.

Les opérations de destruction de nids de frelons asiatiques engagées en juillet dernier ont été suspendues depuis le 1^{er} novembre, compte tenu de la disparition naturelle et saisonnière de ces insectes. 1 500 nids ont été détruits en Charente à ce jour.

Le Conseil Municipal de Châteaubernard a pris connaissance du bilan technique et financier de l'année 2012 pour la ville de Châteaubernard, conformément au document en pièce jointe.

**Autorisation de prolongation
d'un Contrat d'Adaptation à l'Emploi**

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y aurait lieu que le conseil se prononce favorablement sur la prolongation d'un Contrat d'Adaptation à l'Emploi dans les conditions suivantes :

- Service Espaces verts
- Durée de la prolongation 7 mois
- A compter du 13 février 2013
- Rémunération sur la base du SMIC
- Pas de niveau particulier
- Temps complet

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise la prolongation d'un Contrat d'Adaptation à l'Emploi dans les conditions évoquées ci-dessus.

Ouverture de crédits

Monsieur le rapporteur expose à l'Assemblée que le calendrier budgétaire pour l'année 2013 fixe la date de présentation du projet de budget primitif avant le 31 Mars.

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Afin de permettre la continuité des services entre les deux exercices budgétaires et de répondre à des besoins urgents, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture de crédits suivante :

– Médiathèque

Imputation comptable : 0600/2188/321

Montant de l'ouverture de crédit : 7 500 €

AUTORISE l'ouverture de crédits dans les conditions évoquées ci-dessus.

Convention salles d'exposition

Madame le rapporteur expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu que les membres du conseil municipal se prononcent sur la convention proposée dans le cadre de la mise à disposition des salles d'exposition.

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,
Ayant oui le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la convention proposée dans le cadre de la mise à disposition des salles d'exposition, conformément au document en pièce jointe.

Information sur le choix du maître d'oeuvre pour la réalisation d'une voie inter-quartiers

Monsieur le rapporteur expose à l'assemblée que la consultation en vue de la passation du marché pour la réalisation d'une voirie inter-quartiers a été traitée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Vote Aucun

Pour :
Contre : 0
Abstentions : 0

- Rappel des critères d'attribution du marché :

<u>Mémoire technique</u>	40 %
Méthodologie et démarche proposée	32 %
Composition de l'équipe – Interventions	5 %
Références similaires	3%
<u>Prix</u>	50%
<u>Délais d'exécution</u>	10 %

Candidats

Infragenius

A2i

IGE Conseils

SARL Hydraulique Environnement

Topo 16

Servicad

Poyry

A 2i Infra

ERI sud-ouest

Abaque

Le conseil municipal est informé qu'après analyse des offres, celle de ERI Sud Ouest (26 800 € HT) est retenue, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 8 janvier 2013 (voir pièce jointe).